

Les usagers de la concession portuaire de réparation et construction navale du port de Concarneau doivent collecter et éliminer leurs déchets :

- Trier les déchets (Dangereux, Recyclables et non dangereux)
- Éliminer les déchets via un prestataire agréé
- Bennes vides qui ne débordent pas
- Collecter les résidus de carénage / absorbants / déchets au sol

Carenco peut mettre en place une prestation de collecte et de traitement des déchets aux usagers sur commande.

